

À Entrammes, le cimetière était situé autour de l'église, et s'étendait jusqu'au bord de la route de Forcé. Les Rivault, seigneurs de la Cour- d'Ouette, y avaient fait élever une chapelle. Le cimetière a été transféré (translation) dans la partie haute du bourg près de la route de Château-Gontier, vers 1844. (Dictionnaire de l'abbé Angot, tome 2 ). Ce transfert a eu lieu pour être en conformité avec le décret napoléonien du 12 juin 1804.

(Selon les Archives départementales de la Mayenne – réf. 0-416)

### À Entrammes, le transfert du cimetière ne fut pas « un long fleuve tranquille »...



Plan n°1 - Cadastre de 1835.

**8 novembre 1811**, le maire d'Entrammes René RABBÉ, écrit au préfet de la Mayenne : « Nous observons que la proximité du cimetière actuel, (plan n°1) situé au milieu du bourg et annexé à l'église, occasionne dans les grandes chaleurs, par des évaporations méphitiques (exhalaisons toxiques et puantes), des maladies épidémiques dont plusieurs de nos concitoyens ont été victimes ». Le conseil municipal et le conseil de fabrique (conseil gestionnaire de la paroisse) demandent l'autorisation d'enclorre un terrain communal pour servir de cimetière. Signé : de Rabbé, maire ; Beucher, curé d'Entrammes (de 1808 à 1838), d'Haran de la Saulaie, futur maire.

**3 décembre 1811** Réponse du préfet qui autorise.

**25 février 1818**, courrier du nouveau maire Joseph HARAN, suite à un changement du Conseil Municipal, dit « de la Saulaie » au préfet : « Le nouveau cimetière ne put être confectionné faute de fonds ». Le maire affirme d'ailleurs « l'inutilité de cette innovation à laquelle on n'a pas donné suite. Le curé consulté est parfaitement d'avis que cette dépense est inutile ». Le maire demande la permission de vendre au profit de la fabrique les pierres du mur et de faire entourer le terrain de haies et fils pour l'affermir au profit de la commune.

**2 mars 1818**, le préfet répond au maire d'Entrammes Joseph HARAN, il pensait que l'arrêté du 3 décembre 1811, autorisant le transfert avait reçu son exécution, surtout qu'il avait été pris sur la demande du maire : « En 1811, le maire de votre commune faisait connaître non seulement les dangers du voisinage, maisons d'habitation proches du cimetière, mais encore les malheurs qui avaient résulté des grandes chaleurs ». Il remarque que le courrier de l'époque portait sa signature et celle du curé... « Il m'est impossible d'accueillir votre demande et je vous invite à prendre toutes les dispositions pour exécuter l'arrêté du 3 décembre 1811 ».

Dix sept ans plus tard ! Le 14 décembre 1835, Mgr Jean BOUVIER évêque du Mans (l'évêché de Laval ne date que de 1855) écrit au préfet de la Mayenne « Il paraîtrait que le cimetière d'Entrammes, situé au milieu du bourg est mal clos. Les habitants en font un lieu de passage, y séchant leur linge et les animaux eux-mêmes y circulent librement et quelque-

fois même cherchent à déterrer les cadavres qui y sont inhumés ». Il demande pourquoi la pièce de terre réservée pour la réalisation d'un nouveau cimetière n'a pas reçu d'exécution <sup>(1)</sup>

**27 décembre 1835**, courrier de M. RABBÉ, redevenu maire : « Monsieur le Préfet, nous avons le devoir que vous nous autorisiez au changement et à l'établissement d'un nouveau cimetière dont le terrain est acquis et convenablement situé conformément à la loi ».

**15 janvier 1836**, extrait du registre des délibérations du conseil municipal d'Entrammes « Le conseil, vu les plaintes réitérées par le public, relativement à l'eau potable<sup>(2)</sup> qui est dans cette enceinte et aux mauvaises exhalaisons qui s'y font respirer dans les chaleurs de l'été. ». Vu qu'aucune réclamation ou opposition n'est parvenue en mairie d'Entrammes suite à l'enquête commodo et incommodo présentée et arrêtée par le conseil municipal pour obtenir le transfert du cimetière, le transfert est officiel en date du 20 février 1836.

Mais faute de finance, les travaux d'aménagement, de clôture et d'accès dureront 8 ans. Le transfert effectif n'aura lieu que vers 1844. Le dossier translation du cimetière est donc resté ouvert de 1811 à 1844, soit 33 ans !



▼ M. Rabbé maire ou adjoint de la commune d'Entrammes pendant 66 ans. Ses opinions républicaines lui valent d'être la cible des chouans. Sa jeune épouse enceinte, sera fusillée par les insurgés royalistes, en guise de représailles... Il se remariera et fera cependant régulariser son mariage religieux, lors d'une cérémonie clandestine. Il meurt en juin 1860 à de 93 ans. (voir Stéphane Hiland : « En remontant le temps, d'Entrammes à Entrammes », disponible en Médiathèque).



1<sup>er</sup> cimetière environ 1845.

(1) Le cimetière avait été placé sur un « délaissé » qui faisait partie des terres communales en bordure de route (actuellement rue des sports). (voir plan n° 2).

(2) La source qui se trouvait en bas du cimetière, alimentait en eau la plupart des foyers entrammais ; elle était toujours en service dans les années 1950-1960 -certains s'en souviennent-.



# cimetière d'Entrammes

**28 juin 1859** - Un projet d'extension : à l'ouest, réalisé en mai 1861 et exhaussement de 60 cm du mur de clôture en 1876.

**Après 1860 : Mise en place du calvaire - Les tombes de défunts connus et anonymes...**



▼ Le « sapin du cimetière » comme on l'appelle souvent, sert de repère quand on regarde le bourg depuis les hauteurs des alentours. En réalité, c'est un séquoia, conifère originaire de Californie ! Il a sans doute été planté quand la croix fut installée vers 1880, il aurait donc 135 ans. « Arbre de vie » et... bien vivant puisque les racines soulèvent les socles de la croix et des statues. En 1977, la situation était identique à celle d'aujourd'hui, une entreprise avait alors remis l'ensemble d'aplomb... mais les racines ont continué de prospérer !  
2017 - en octobre, la croix est de nouveau déposée, les racines du séquoia menacent l'équilibre du calvaire.



► Tombes « maître et domestique » - très souvent, les domestiques restaient leur vie entière attaché(s) au service d'une famille ; sans protection sociale, sans attaches personnelles, ces personnes finissaient leur vie près de leur maître (jusqu'au cimetière).

**Le 1er novembre 1883**, l'abbé BLU, (né à Entrammes) directeur de l'Immaculée Conception de Laval a béni une croix de pierre de taille de LANNION, fabriquée par les ateliers Hernot, qui a coûté 1500 F, somme recueillie au moyen d'une souscription. Cette croix de pierre avait été érigée à la suite d'une mission donnée à Entrammes en 1883, à l'extérieur du périmètre du cimetière.

• Le 1<sup>er</sup> novembre 1892, jour de la fête de tous les saints, à l'issue des vêpres, le clergé suivi d'une foule importante s'est rendu en procession au cimetière. Après l'homélie de Monsieur l'abbé Servelle aumônier de St Joseph des Champs, Monsieur le curé d'Entrammes, l'abbé Fricot bénit deux statues en fonte. Ces deux statues représentent Marie et l'apôtre Jean, elles sont placées de chaque côté de la croix de pierre. Ces statues, don anonyme, mesurent 1,60 m et pèsent chacune plus de 600 kg.

Dernières extensions du cimetière, vers 1995 - 1997



► Tombe du curé Fricot, assassiné en 1894. Affaire criminelle qui a eu un retentissement très important sur la population, en cette fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

Tombes avec croix de zinc - plusieurs tombes possèdent des croix de zinc. L'une d'elles est celle d'un artisan zingueur. Il s'agit de M. Rochepeau, oncle et associé de M. Alfred Chubilleau (décédé en 1975). ◀



Cette brève histoire du cimetière, nous ouvre une fenêtre sur l'histoire d'Entrammes. Pour nous c'est une convergence qui complète les écrits et les dires des Entrammais. Une histoire qui nous est proche encore et pourtant le langage des symboles se perd, les coutumes évoluent... De nos jours, nous employons le langage informatique... Cependant, ce lieu de mémoire nous raconte une grande histoire, il suffit d'être curieux, de regarder et de se laisser guider. Ne perdons rien, le cimetière reste un grand jardin passionnant, un lieu vivant, où nous pouvons nous promener comme dans un livre ouvert...

En-tête des factures « Rochepeau ». ▼

